… UNE LIAISON AU SERVICE DES ASCT …

INCONTROLABLES

Le 13/05/26

Ce qu'il faut retenir de l'Instance Métier Bord du 12 mai…

Prime de Travail Train (Code Prime 24)

L'évolution concédée par la direction en janvier dernier sera visible à partir de la fiche des paie de juin.

Pour rappel, la ligne S2 disparaitra de la fiche de paie, puisqu'elle sera fusionnée avec le S1.

Le taux horaire de cette ligne fusionnée sera de 7€ pour le temps effectué au-delà de 6h pour chaque JT.

La mise en œuvre étant rétroactive au 1er janvier, le rappel de salaire sera lui aussi effectué sur les paies de juin. Si SUD-Rail a poussé pour que le taux et la rétroactivité soient les plus avantageux possibles pour les ASCT, c'est par pragmatisme face à un blocage de la direction pour procéder à une augmentation de la 1ere ligne de la prime de travail, la seule qui peut permettre de fortes augmentations. Pour SUD-Rail, cette évolution qui impactera très légèrement ce que les ASCT vont toucher ne referme pas le dossier de la Prime de Travail Trains.

SUD-Rail continuera de réclamer l'augmentation du taux de la première ligne de la prime de travail (la prime accompagnement trains) pour aller vers une Prime mensuelle à 4 chiffres !

Recrutements ASCT : Ca repart fortement à la baisse !

407 en 2022 *(avant la grève de décembre 2022).*
653 en 2023 *(forte hausse liée à la mise en oeuvre des engagements de décembre 2022)*
820 en 2024 *(forte hausse liée à la mise en œuvre des engagements de décembre 2022)*
213 en 2025 *(soit une forte baisse)*
154 prévus en 2026 *(soit une nouvelle forte baisse)*

Clairement la direction a été contrainte par la forte mobilisation des ASCT fin 2022 de réaliser durant les années 2023 et 2024 de nombreuses écoles et d'augmenter fortement les recrutements d'ASCT. Aussitôt réalisés les engagements auxquels elle avait été contrainte, la direction s'applique depuis l'année dernière à faire chuter les recrutements.

Les Effectifs ASCT le démontrent…

⇒ **8839 ASCT début 2023** avant la mise en œuvre des engagements pris suite à la grève de décembre 2022.

⇒ **9551 ASCT deux ans plus tard** *(en mars 2025)* après les vagues d'embauches actées fin 2022.

⇒ **9402 ASCT en mars 2026.** La baisse est en route et va s'intensifier avant le peu de recrutements prévus en 2026.

Départs en retraite ASCT :

22 ASCT sont partis à la retraite depuis le 1er janvier *(Age moyen : 61 ans et 1 mois).*

CAA ASCT

226 ASCT ont demandé un CAA fin de carrière depuis sa mise en place le 1er janvier 2025.
Cette Cessation Anticipée d'Activité gagnée par la grève nationale des ASCT de février 2024 est donc plébiscitée par les ASCT !

RECTIFS ROULEMENTS ET MODIFS INDIVIDUELLES, C'EST DE PIRE EN PIRE !

LA DIRECTION RÉPOND EN DISANT QU'IL FAUT S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE CHARGE CONSTANTES.

NOS DIRIGEANTS SEMBLENT AVOIR DU MAL À INTÉGRER QUE LES ASCT ONT UNE VIE PERSO !

La VO 400 pas claire claire...

La direction a été interpellée sur l'incompréhension du contenu de la dernière VO 400 (reprenant les missions commerciales des ASCT sur le matériel EAS).

Plusieurs passages de la VO 400 fixent des missions de sécurité qui posent question. De nombreuses remontées à travers la France font part d'une forte incompréhension de voir ces missions, relevant de la sécurité, présentes dans cette VO.

La direction va voir pour faire une clarification auprès des ASCT et des personnels d'encadrements sur les missions décrites dans cette VO 400.

La direction informe par ailleurs qu'une nouvelle version de la VO 400 est en cours d'écriture.

Temps d'acheminement sur les lieux de RHR : La direction continue de faire la sourde oreille !

Interpellations locales et nationales, DCI, … Rien n'y fait ! La direction refuse d'entendre et ne voit pas le problème à ne pas considérer le temps d'acheminement, pour se rendre sur son lieu de couchage lors des RHR, comme du travail effectif.

La réalité du quotidien des ASCT qui ne peuvent pas disposer du temps de RHR prévu dans la réglementation ne la dérange donc pas plus que ça.

Sur ce sujet aussi, il va clairement falloir en passer par l'instauration d'un rapport de force pour se faire entendre !

Blocage de la Prime de perception à 200 €

SUD-Rail a demandé des explications sur le fait que la direction de l'axe Sud-Est s'apprête à plafonner le versement de la prime de perception à 200 €.
Pour SUD-Rail, cette décision prise unilatéralement parait particulièrement cavalière *(Non respect de la réglementation ; Pas d'information CSE)*.

La direction nationale répond qu'il s'agit d'une initiative de l'Axe TGV Sud-Est, que cela ne répond à aucune demande nationale et que cela n'a pas vocation à être déployé ailleurs.

Encore un exemple donc que la direction ne s'encombre ni des règlements, ni du dialogue !

Nouvelle formation initiale : ça dérape déjà !

A peine sortie de terre que la formation initiale est déjà chahutée par des dirigeants locaux.
En effet, SUD-Rail a interpellé la direction nationale sur des pratiques locales consistant à raccourcir la période où les stagiaires sont sur le terrain avec leur Moniteur. Pour quelle raison ? Parce que localement, on a besoin de ces stagiaires au plus vite pour couvrir la charge de travail car les effectifs d'ASCT ne permettent pas de le faire. SUD-Rail jugeait déjà que la période avec le Moniteur était trop limitée alors que c'est une étape essentielle dans la formation initiale. Alors si certains la réduisent encore, c'est tout simplement inacceptable.
La direction nationale doit faire un rappel à l'ensemble des établissements !